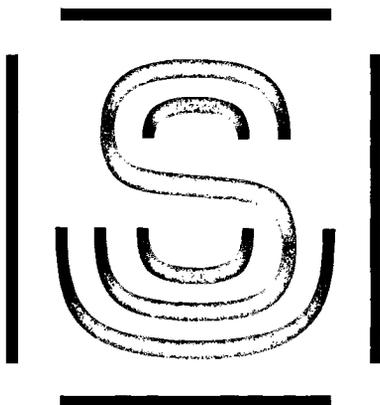


# LE SENAT

ISSN 1240 8417

BULLETIN DES COMMISSIONS

**N° 22 – SAMEDI 10 JUIN 1995**  
SECONDE SESSION ORDINAIRE 1994-1995



## SOMMAIRE

<b>Affaires économiques</b>	<b>2669</b>
<b>Affaires étrangères</b>	<b>2675</b>
<b>Délégation du Sénat pour l'Union européenne</b>	<b>2681</b>
<b>Programme de travail pour la semaine du 12 au 17 juin 1995</b>	<b>2687</b>

## SOMMAIRE ANALYTIQUE

---

	Pages
	—
<b>Affaires économiques</b>	
• <i>Nomination de rapporteurs</i> .....	2669
• <i>Mission d'information à l'étranger - Suède, Finlande, Norvège</i>	
- Désignation des membres .....	2669
- Fixation du calendrier .....	2669
• <i>Contrôle de l'application des lois - Aménagement du territoire - Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire</i>	
- Communication du président.....	2669
• <i>Aménagement du territoire - Aménagement rural - Groupe de travail</i> .....	2673
 <b>Affaires étrangères</b>	
• <i>Audition de M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères</i> .....	2675
 <b>Délégation du Sénat pour l'Union européenne</b>	
• <i>Résolutions européennes - Actes communautaires n° E-407, E-408, E-411, E-412, E-414, E-416, E-416, E-417, E-418 et E-420 - Examen des propositions</i>	
<i>n° E-407 - Proposition de règlement du Conseil</i>	
Contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles transformés .....	2681

	Pages
	—
<i>n° E-408 - Proposition de règlement du Conseil</i>	
Importations en Autriche, Finlande et Suède de certains produits textiles - Régime transitoire .....	2681
<i>n° E-411 - Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil</i>	
Programme d'action de la douane communautaire (« Douane 2000 ») .....	2682
<i>n° E-412 - Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil</i>	
Programme d'action dans le domaine du patrimoine culturel « Raphaël » .....	2682
<i>n° E-414 - Communication de la commission au Conseil</i>	
Importation de papier journal - Accélération de la réduction des droits	
<i>Proposition de règlement du Conseil</i>	
Droits applicables au papier journal en rouleaux ou en feuilles - Suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.....	2683
<i>n° E-416 - Proposition de décision du Conseil</i>	
Coopération financière et technique - Communauté européenne-République de Malte .....	2683
<i>n° E-417 - Proposition de décision du Conseil</i>	
Coopération financière et technique - Communauté européenne-République de Chypre .....	2683
<i>n° E-418 - Proposition de règlement du Conseil</i>	
Contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles .....	2685
<i>n° E-420 - Proposition de règlement du Conseil</i>	
Contingents tarifaires communautaires pour certains produits industriels et de la pêche .....	2685
<b>Programme de travail des commissions, groupes de travail et délégations pour la semaine du 12 au 17 juin 1995 ...</b>	<b>2687</b>

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 7 juin 1995 - Présidence de M. Jean François-Poncet, président.** La commission a tout d'abord procédé à la **nomination de rapporteurs**.

**M. Maurice Lombard** a ainsi été nommé **rapporteur** de la **proposition de loi n° 269** (1994-1995) de M. Jacques Bimbenet relative aux **transports d'enfants**.

**M. Jean-Jacques Robert** a été nommé **rapporteur** de la **proposition de loi n° 28** (1994-1995) de M. Philippe Marini et plusieurs de ses collègues, modifiant la **loi n° 73-1193** du 27 décembre 1973 **d'orientation du commerce et de l'artisanat**.

Puis, la commission a procédé à la **nomination** des membres de la mission d'information qu'elle souhaite envoyer en Suède, Finlande et Norvège au cours de la prochaine intersession. **MM. Maurice Lombard, Franck Collomb, Jean Boyer, Jean Roger, Louis Minetti** et **Marcel Bony** ont été désignés en qualité de **membres titulaires** et **MM. François Gerbaud, Jean Huchon, Anne Heinis, Georges Berchet** et **William Chervy** en qualité de **suppléants**. La commission a fixé du 7 au 15 septembre prochain les dates de déroulement de cette mission.

Après avoir évoqué son récent entretien avec le nouveau ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports et annoncé que celui-ci serait entendu par la commission le 22 juin à 10 heures, **M. Jean François-Poncet, président**, a présenté, dans le cadre du contrôle de l'application des lois mis en oeuvre par les commissions du Sénat, une communication sur **l'état d'application de la loi n° 95-115 du 4 février**

### **1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.**

Il a jugé souhaitable que la commission soit vigilante à l'égard de la mise en oeuvre de la loi, mais aussi que le Sénat consacre une demi-journée de séance publique, avant l'examen du projet de loi de finances initiale pour 1996, à un débat sur l'application de la loi d'orientation.

Rappelant que l'application de la loi d'orientation impliquait le dépôt de cinq projets de loi, de dix rapports d'évaluation, de quatorze décrets en Conseil d'État et de dix-huit décrets simples, le président a salué la rapidité de publication de plusieurs des décrets, mais a fait observer que certains de ces textes n'étaient pas exempts de toute critique.

Il a rappelé l'objet des cinq projets de loi à déposer, tout en soulignant les difficultés de leur mise en oeuvre :

- approbation, avant février 1996, du schéma national d'aménagement et de développement du territoire. Ce schéma devra être la synthèse des schémas régionaux ainsi que des schémas sectoriels (enseignement supérieur et recherche, télécommunications, transports) ;

- programmation quinquennale des équipements ;

- revitalisation de l'espace rural. **M. Jean François-Poncet, président**, a souhaité que le Sénat prenne, sur ce sujet, une initiative et émette, avant le dépôt du projet de loi, des suggestions de nature à enrichir le texte ;

- réforme des transports collectifs d'intérêt général, notamment dans la région d'Ile-de-France ;

- clarification des compétences. Le président n'a pas caché que l'adoption d'un tel texte serait probablement difficile.

Abordant les décrets d'application, **M. Jean François-Poncet, président**, a observé que l'effort avait jusqu'ici porté essentiellement sur deux volets de la loi d'orientation : les fonds et le zonage et, de manière plus ponctuelle, sur les incitations économiques et fiscales.

S'agissant des fonds, il s'est félicité de leur mise en place rapide, à l'exception du fonds national de développement des entreprises (FNDE), qui attend son décret d'application.

En outre, **M. Jean François-Poncet, président**, a émis des réserves sur la conformité à l'esprit et au texte des articles 37 de la loi d'orientation et 47 de la loi de finances initiale pour 1995, du décret n° 95-522 du 4 mai 1995, relatif au fonds national d'investissement des transports terrestres et voies navigables (FITTVN), pris pour leur application. En effet, selon le décret, le comité de gestion du fonds serait seulement « informé » a posteriori de l'engagement des investissements individualisés, alors que la loi lui confère la charge de « gérer » le fonds. Pour résoudre ce conflit d'interprétation, M. le Président du Sénat, saisi par M. Jean François-Poncet, président, a cosigné, avec M. le Président de l'Assemblée nationale, une lettre au Premier ministre, l'invitant à mettre le dispositif réglementaire en conformité avec la loi, en donnant au comité un pouvoir de gestion effectif.

**M. Jean François-Poncet, président**, a en outre exprimé la crainte que la mise en place du fonds ne s'accompagne de débudgétisations au détriment du ministère des transports. Il a annoncé qu'il poserait une question orale prochainement, sur l'ensemble de ce sujet, au ministre de l'aménagement du territoire.

S'agissant du zonage, le président a observé qu'il était à moitié effectué mais qu'il restait à délimiter les zones les plus étroitement circonscrites, à savoir les zones de revitalisation rurale et les zones de redynamisation urbaine.

Puis, **M. Jean François-Poncet, président**, a mis l'accent sur les points importants, pour lesquels les mesures d'application font encore défaut : la péréquation et la mise en place des nouvelles structures.

Sur le premier point, il a noté que si l'aménagement du territoire ne se ramenait pas à la péréquation financière, celle-ci en était l'instrument incontournable.

Sur le second point, **M. Jean François-Poncet, président**, a en particulier regretté que, parmi les structures créées par la loi d'orientation, le groupement d'intérêt public (GIP), qui serait investi d'une mission d'observation de la politique d'aménagement du territoire, ne soit pas encore constitué, faute de décret.

A l'issue de cet exposé, **M. Jean Huchon**, évoquant les désordres agri-monnaire et l'entrée en vigueur de l'organisation mondiale du commerce, a fait part de l'inquiétude perceptible dans le monde rural.

**M. Jean François-Poncet, président**, est convenu que les dévaluations compétitives des monnaies de certains de nos partenaires européens mettaient plusieurs secteurs de l'agriculture française en difficulté.

**M. René Marquès**, soulignant l'urgence d'une réhabilitation du logement en zone rurale, a appelé de ses vœux la mise en place, dans chaque département, d'aides en complément de l'action des communes.

**M. Jean François-Poncet, président**, a confirmé que l'abandon du patrimoine immobilier rural constituait un problème préoccupant.

**M. Jean-François Le Grand** a indiqué, sur le même sujet, que le surcoût induit par les réhabilitations de l'habitat ancien pouvait être couvert par une meilleure programmation des prêts au logement aidés (PLA) et par une aide des conseils généraux. Il a observé que les réhabilitations pouvaient contribuer à relancer l'artisanat et inciter d'autres propriétaires à procéder à de tels travaux.

**M. Jean François-Poncet, président**, a rappelé que l'une des manifestations de la désertification rurale résidait dans le défaut d'entretien des maisons par leurs propriétaires. Il s'est interrogé sur l'opportunité d'une éventuelle incitation fiscale pour y remédier.

**M. Jean Huchon** a indiqué que l'expropriation pouvait, parfois, constituer une solution.

Répondant à **M. Jean-François Le Grand** qui s'enquérât de l'initiative que pourrait prendre la commission pour approfondir sa réflexion sur l'espace rural et à **M. Paul Masson** qui suggérait qu'un réseau de « correspondants » dans les départements fût sollicité, à cette fin, par les membres de la commission, **M. Jean François-Poncet, président**, a suggéré que des idées nouvelles soient recherchées dans des directions comme le télétravail, le tourisme rural, la pluri-activité. Il a été d'accord avec **M. Jean-François Le Grand**, pour dire que la Caisse des Dépôts était attentive au développement d'initiatives en ce domaine.

Évoquant la polarisation des populations autour des agglomérations urbaines, **M. Henri Revol** a émis le souhait que la commission consulte des sociologues et des spécialistes des migrations pour mesurer le caractère pérenne de cette tendance.

**M. Jean François-Poncet, président**, a souligné qu'il ne partageait pas la thèse pessimiste relative au caractère fatal de la concentration urbaine. Il a estimé qu'une des vocations de l'espace rural restait résidentielle. Il a fait valoir, pour finir, que la spécialisation des activités et des productions constituait une réponse partielle à la désertification.

**M. Louis Moinard** a, pour sa part, souligné le caractère indispensable des liaisons routières pour favoriser la complémentarité entre petites villes, bourgs et villages.

**M. Désiré Debavelaere** a, alors, successivement rappelé le caractère peu évolutif de la démographie dans l'espace rural, les départs continus d'agriculteurs et le faible attrait de la vie à la ferme pour les jeunes femmes.

**M. Jean Boyer**, rappelant les nombreux efforts locaux, souvent axés autour de « l'inter-cantonalité », a appelé de ses vœux une mise en commun des expériences dans les divers départements.

**M. Jean François-Poncet, président**, a conclu sur l'opportunité de créer, au sein de la commission, un groupe

de travail sur l'espace rural qui effectuerait des déplacements en province et synthétiserait ces expériences ainsi que des « idées nouvelles » sous la forme de suggestions d'ordre législatif et réglementaire.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DÉFENSE ET FORCES ARMÉES

**Jeu**di 8 juin 1995 - Présidence de M. Xavier de Villepin, président. La commission a procédé à l'audition de **M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, sur la situation dans l'ex-Yougoslavie.**

Le ministre a tout d'abord évoqué la lassitude et l'indignation de l'opinion publique face à la stagnation de la situation en Bosnie. Trop d'attentes pèsent en effet sur la FORPRONU (Force de protection des Nations Unies), alors même que celle-ci n'a pas pour mission d'imposer la paix, qui ne peut résulter que de la diplomatie et d'un accord politique. La communauté internationale souhaite donc avant tout un règlement négocié et la FORPRONU a pour tâche de soutenir cette démarche.

**M. Hervé de Charette** a ensuite considéré que le dispositif actuel de la FORPRONU était contraire au bon sens : dans un contexte difficile et tendu, souvent conflictuel, la FORPRONU se trouve dans une situation de vulnérabilité absolue et à la merci de toute initiative adverse, ce qui aboutit à une humiliation quotidienne inacceptable. En outre, la paralysie de la FORPRONU pouvait conduire à bloquer le processus diplomatique, comme la récente crise l'a démontré. Le Président de la République a souhaité faire cesser cette évolution. Par delà la question des otages, qui constitue un préalable essentiel, la France a marqué sa détermination de parvenir à une modification de la configuration militaire sur le terrain.

Cette volonté a été exprimée, a souligné le ministre des affaires étrangères, dans le cadre du groupe de contact qui a repris les propositions françaises. Il convient désormais de mettre en oeuvre ces décisions. Leur volet militaire, et notamment la création de la Force de réaction

rapide, se réalise dans de bonnes conditions, le seul souci de nos partenaires russes ayant été de ne pas aboutir à une implication de l'OTAN dans la crise et que la référence à l'ONU soit clairement exprimée. Pour la France, la chaîne de commandement devrait laisser une marge de manoeuvre suffisante aux responsables de la Force de réaction rapide. Celle-ci serait pour l'essentiel une force franco-britannique, renforcée par une participation néerlandaise. Sur le plan diplomatique, les conditions d'intervention de la Force de réaction rapide feraient l'objet d'une étroite concertation entre la France et la Grande-Bretagne. Une prochaine réunion du Conseil de sécurité devrait examiner les dispositions ainsi proposées.

Le ministre a enfin indiqué que la France, présidente de l'Union européenne, proposerait la candidature de M. Carl Bildt, ancien Premier ministre suédois, en remplacement de Lord Owen comme co-président de la Conférence de Genève. Ce médiateur unique devrait permettre de renforcer la cohérence et la détermination politiques et diplomatiques de la communauté internationale dans la gestion de cette crise.

Le ministre des affaires étrangères a ensuite répondu aux questions des commissaires.

**M. Hervé de Charette** a d'abord indiqué, en réponse à **M. Xavier de Villepin, président**, que, dans son état actuel, le mandat de la FORPRONU l'autorisait à riposter et lui donnait le droit de circuler librement. La France estimait donc, comme la Grande-Bretagne, qu'il n'était pas nécessaire d'engager, dans les circonstances présentes, une négociation en vue de modifier ce mandat.

Interrogé par **M. Philippe de Gaulle**, le ministre a fait valoir la volonté des Etats-Unis, tout à la fois de démontrer dans cette crise leur qualité de grande puissance et de ne pas, pour autant, impliquer leurs hommes sur le terrain. Il a estimé qu'il convenait de faire preuve de prudence quant à la mise en oeuvre du concept de devoir d'ingérence. Il a toutefois rappelé que la France avait une

responsabilité particulière en Europe qui justifiait sa présence dans l'ex-Yougoslavie. Le ministre a cependant réaffirmé que notre contingent ne saurait demeurer dans des situations humiliantes qui contribueraient également à bloquer tout espoir de règlement politique.

**M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères**, après avoir répondu à **M. Jacques Golliet** sur les conditions d'information du Gouvernement français à l'occasion des dernières frappes aériennes, a ajouté, s'agissant d'éventuels amendements au plan de paix proposé par le groupe de contact, que ce plan constituait une base de travail mais qu'une certaine souplesse serait peut-être nécessaire pourvu que les parties y donnent leur consentement.

Le ministre des affaires étrangères a répondu à **M. Christian de La Malène** qui s'interrogeait sur le rôle de M. Akashi, représentant de l'Organisation des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, que sa mission n'avait pas prioritairement un caractère diplomatique. Toutefois, dans la gestion quotidienne de la crise, il revenait au représentant du secrétaire général de l'ONU de nouer des contacts avec les autorités locales. **M. Hervé de Charette** a souhaité, avec **M. Christian de La Malène**, une implication active des Etats-Unis dans le processus diplomatique, notamment à l'égard de la partie bosniaque. Quant à l'avenir à long terme des territoires de l'ex-Yougoslavie, évoqué par **M. Christian de La Malène**, le ministre a souligné qu'il revenait à la diplomatie de favoriser un arrangement relatif à la république de Bosnie.

En réponse à **M. Guy Penne** qui l'interrogeait sur une réactualisation éventuelle de la Charte des Nations Unies, **M. Hervé de Charette** a souligné que la France n'était pas hostile à une évolution, et notamment à l'élargissement du Conseil de sécurité à de nouveaux membres permanents, mais il a rappelé que ces changements devraient rester conformes aux intérêts de notre pays. Aux inquiétudes relatives aux ressources de l'ONU et au financement de la FORPRONU, dont **MM. Guy Penne et Michel**

**d'Aillières** se sont fait l'écho, le ministre des affaires étrangères a indiqué que le coût de la Force de réaction rapide représenterait environ 60 millions de francs par mois. Afin de souligner l'implication des Nations Unies dans cette opération, **M. Hervé de Charette** a indiqué que la France souhaitait que ce montant soit pris en charge par l'organisation internationale plutôt que par la France elle-même.

Répondant à **M. Guy Penne**, **M. Hervé de Charette**, ministre des affaires étrangères, a souhaité que les décisions de gel de crédits budgétaires annoncées par le précédent Gouvernement n'affectent pas les contributions volontaires de la France aux Nations Unies.

A **M. Michel d'Aillières** qui l'interrogeait sur l'absence des Allemands au sein de la Force de réaction rapide, le ministre des affaires étrangères a répondu que si l'obstacle constitutionnel avait été effectivement levé, les Allemands n'étaient pas encore prêts à engager des forces armées à l'extérieur de leurs frontières.

Il a par ailleurs précisé que la Force de réaction rapide serait placée sous le contrôle opérationnel du général Janvier, commandant la FORPRONU, mais que le commandement de cette force de réaction rapide serait assuré par un général français qui fixerait lui-même les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui lui seraient assignés..

A **Mme Monique Ben Guiga** qui s'inquiétait des conditions et des conséquences du regroupement des forces de la FORPRONU, **M. Hervé de Charette** a indiqué que cette opération ne se traduirait pas par un retrait des « zones de sécurité » mais visait essentiellement les centres de regroupement des armes lourdes situés autour de Sarajevo.

Le ministre des affaires étrangères a confirmé à **M. Roland Bernard** que les autorités françaises recevraient **M. Grigorov**, Président de la république de Macédoine, lors de son prochain passage à Paris. Il a souligné

que la France et l'Allemagne s'attachaient à favoriser les relations entre l'Union européenne et la Macédoine ainsi qu'un règlement des litiges entre ce pays et la Grèce.

Le ministre des affaires étrangères, répondant à **M. Jean Garcia**, a condamné sévèrement les divers trafics d'armes qui se produisaient en Bosnie et qui constituaient des violations inacceptables de l'embargo international.

Enfin, en réponse à **M. Jacques Habert** qui souhaitait qu'on ne fasse pas de la reconnaissance des frontières dans l'ex-Yougoslavie, un préalable au règlement de paix, **M. Hervé de Charette** a rappelé la nécessité de s'opposer à l'objectif d'une grande Serbie tout en indiquant qu'il fallait trouver une formule souple qui puisse convenir aux diverses populations de Bosnie.

A la suite de cet échange de vues, **M. Jacques Genton** est intervenu sur la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996. Après avoir commenté la mission qui sera officiellement confiée, lors du prochain sommet de Cannes, au groupe de travail chargé de préparer cette conférence, **M. Jacques Genton**, se référant à la réunion de la COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires) de février 1995, a souligné la nécessité d'une information régulière et approfondie des Parlements nationaux sur la préparation et sur le déroulement de cette conférence.

**M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères**, notant que le Parlement européen était représenté au groupe de travail sur la conférence intergouvernementale, a exprimé le souci que le Parlement français dispose, par l'intermédiaire du ministre délégué aux affaires européennes, qui représente le ministre des affaires étrangères français au sein de ce groupe de réflexion, d'une information régulière sur la préparation de la conférence intergouvernementale.

Soulignant que la construction européenne était, depuis la conclusion du Traité de Maastricht, et du fait

d'un processus d'élargissement selon lui irréversible, entrée dans une phase tout à fait nouvelle, **M. Hervé de Charette** a insisté sur la nécessité, pour la France, d'élaborer sa propre doctrine de la construction européenne à l'échéance de dix à quinze ans, doctrine dont les termes seront définis de manière plus ou moins ambitieuse, et à laquelle la France devra savoir se tenir.

## DÉLÉGATION DU SÉNAT POUR L'UNION EUROPÉENNE

**Vendredi 9 juin 1995** - La délégation a examiné par procédure écrite **les propositions d'actes communautaires E 407, E 408, E 411, E 412, E 414, E 416, E 417, E 418 et E 420.**

**M. Jacques Genton, président,** a présenté ces différents textes :

- **la proposition E 407** prévoit d'ouvrir pour la seule année 1995 des contingents tarifaires spéciaux pour certains produits agricoles transformés afin de permettre le maintien des échanges commerciaux qui existaient pour ces produits entre les trois nouveaux adhérents de l'Union (Autriche, Finlande et Suède) et deux pays européens non membres de l'Union, la Norvège et la Suisse. Il s'agit d'une mesure transitoire : des négociations doivent permettre, avant la fin de l'année, de conclure des accords, sur une base de réciprocité, avec les deux pays en cause.

- **la proposition E 408** est relative au régime transitoire applicable aux importations en Autriche, en Finlande et en Suède de certains produits textiles. Les trois nouveaux Etats membres de l'Union ont obtenu, en décembre 1994, une dérogation leur permettant de différer de trois mois, après leur adhésion, l'application des règlements communautaires relatifs aux importations de produits textiles. Cette dérogation n'était accordée qu'à condition que les produits en question soient présentés à l'importation avant le 31 mars 1995, qu'ils soient exclusivement destinés à la consommation interne de ces pays et qu'ils aient été importés dans le territoire du pays adhérent concerné sous le régime d'importation national applicable avant la date d'adhésion. Certains importateurs n'ont pu présenter les produits concernés dans le délai prévu et la Commis-

sion a donc estimé nécessaire de reporter la date limite au 31 mai 1995.

- **la proposition E 411** porte sur l'établissement d'un programme pluriannuel d'action pour la douane communautaire couvrant la période 1996-2000. Doté d'une enveloppe de 139,670 millions d'écus, ce programme a pour objet principal de rendre plus homogène le contrôle, par les administrations douanières nationales, de la frontière extérieure de l'Union douanière. Il propose la mise en oeuvre de mesures complémentaires de celles que les Etats membres doivent normalement mettre en oeuvre pour appliquer le droit communautaire dans le cadre de la coopération normale entre administrations communautaires et nationales. Ces mesures portent pour l'essentiel sur le renforcement des contrôles de la frontière externe de l'Union, le suivi de l'application de la législation douanière communautaire et de son adéquation aux évolutions du commerce mondial, la lutte contre le fraude, l'amélioration des méthodes de travail et de la formation des administrations douanières. Le financement des actions du programme est partagé entre la Communauté et les Etats membres et les crédits annuels sont autorisés par l'autorité budgétaire dans la limite des perspectives financières pluriannuelles.

- **la proposition E 412** définit un programme d'action communautaire, dénommé « Raphaël », dans le domaine du patrimoine culturel. Il s'agit là d'une mise en oeuvre de la nouvelle compétence communautaire introduite par le Traité de Maastricht dans le domaine de la culture.

L'action communautaire dans ce domaine, étant soumise au principe de subsidiarité, a pour objectif de compléter et de soutenir l'action des Etats, non de se substituer à eux.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- contribuer à la valorisation et au rayonnement du patrimoine culturel,

- encourager la coopération et la mise en commun, au niveau européen, des connaissances, savoir-faire et pratiques en matière de préservation du patrimoine,

- améliorer l'accès au patrimoine pour tous les citoyens et contribuer ainsi à l'affirmation d'une citoyenneté européenne,

- soutenir l'enrichissement des connaissances et pratiques mutuelles et valoriser le potentiel européen,

- favoriser la coopération avec les pays tiers et les autres organisations internationales compétentes, et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

Le programme est doté de 67 millions d'écus pour la période 1996-2000, ce qui représente approximativement 86 millions de francs par an pour l'ensemble des Etats membres.

- **la proposition E 414** vise à accélérer la réduction des droits appliqués sur les importations de papier journal. Les nouveaux Etats de l'Union européenne ont appliqué ce tarif douanier commun dès le 1er janvier 1995, ce qui a entraîné une augmentation de certains des droits qu'ils appliquaient, parfois au-delà du niveau qu'ils étaient convenus, dans le cadre du GATT, de ne pas dépasser. En pareil cas, le GATT prévoit que l'Union douanière doit offrir une compensation sous la forme de réductions de droits pour la même ligne tarifaire ou pour d'autres. Pour éviter des mesures de rétorsion, notamment de la part du Canada, qui en a déjà annoncé, la Commission propose d'accélérer la réduction progressive jusqu'à 0 % des droits appliqués au papier journal, telle qu'elle a été négociée dans le cadre de l'Uruguay Round.

- **les propositions E 416 et E 417**, qui s'inscrivent dans le cadre des accords d'association conclus entre la Communauté et respectivement Chypre et Malte, tendent à faciliter le financement d'actions destinées à favoriser la modernisation de l'économie ces pays dans la perspective de leur adhésion à l'Union.

Dans le cas de Malte, l'aide communautaire prévue pour la période 1995-1998 s'élève à 45 millions d'écus, sous forme :

- à hauteur de 30 millions d'écus, de prêts de la B.E.I.,
- à hauteur de 13 millions d'écus, d'aides communautaires non remboursables,
- à hauteur de 2 millions d'écus, de contributions communautaires à la formation de capitaux à risque (la Communauté peut, dans ce cadre, prendre des participations dans le capital d'entreprises établies à Malte, mais ces prises de participation doivent être minoritaires et temporaires).

Dans le cas de Chypre, l'aide communautaire prévue pour la période 1995-1998 s'élève à 74 millions d'écus, sous forme :

- à hauteur de 50 millions d'écus, de prêts de la B.E.I.,
- à hauteur de 22 millions d'écus, d'aides communautaires non remboursables,
- à hauteur de 2 millions d'écus, de contributions communautaires à la formation de capitaux à risque (la Communauté peut, dans ce cadre, prendre des participations dans le capital d'entreprises établies à Chypre, mais ces prises de participation doivent être minoritaires et temporaires).

Des progrès importants ont été accomplis pendant la présidence française dans les relations de l'Union avec Chypre et Malte. En effet, après que le Conseil européen d'Essen eut confirmé que « la prochaine étape de l'élargissement de l'Union concernera Chypre et Malte », la conclusion de l'union douanière avec la Turquie a permis de créer un climat favorable au progrès des négociations sur la question chypriote. La perspective de l'Union douanière entre la Turquie et l'Union devrait en effet inciter Chypre-Nord à ne pas se couper du vaste ensemble économique en train de se former, d'autant qu'un calendrier pour un démarrage de négociations d'adhésion de Chypre avec

l'Union a été fixé (« les négociations d'adhésion démarrent six mois après la conclusion de la Conférence intergouvernementale de 1996 et en tenant compte des résultats de celle-ci »). A cette fin un « dialogue structuré » entre Chypre et l'Union, d'une nature similaire à celui retenu pour les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), a été décidé. Le Conseil des ministres de l'Union a en outre étendu à Malte le traitement octroyé à Chypre pour la préparation de l'adhésion (calendrier et dialogue structuré).

- **la proposition E 418** tend à permettre à la Communauté de prendre des mesures provisoires, valables pour la seule année 1995, afin de tenir compte des incidences de l'adhésion à l'Union de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède sur le commerce préférentiel établi avec certains pays tiers.

Les pays tiers en cause sont Israël, la Turquie, et les six pays d'Europe centrale et orientale signataires d'accords européens avec l'Union (les « PECO »), à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie.

Les modifications entraînées par l'élargissement de l'Union sur le régime des échanges commerciaux de la Communauté avec ces pays tiers doivent être négociées avec ceux-ci ; dans l'attente, la Communauté doit prendre les mesures transitoires nécessaires.

La proposition en cause, qui concerne uniquement les produits agricoles, prévoit à cet effet la possibilité d'ouvrir des contingents tarifaires supplémentaires pour certains de ces produits, afin de tenir compte du commerce préférentiel qui existait dans ce domaine entre les nouveaux adhérents et les pays tiers en cause.

L'exposé des motifs précise que ces mesures provisoires ne préjugent pas de l'issue des négociations en cours.

- **la proposition E 420** prévoit l'ouverture de contingents tarifaires à droit nul pour six produits industriels

afin de répondre aux demandes de certains Etats membres :

Ferrochrome	300.000 T
Lactone	25 T
Catalyseur	40 T
Mèches pour marqueur	30.000.000 pièces
Ecran de verre	700.000 pièces
Tube cathodique	13.000 pièces

Elle prévoit également l'ouverture de contingents tarifaires à droit réduit (6 %) pour certains produits de la pêche :

Morue fraîche, réfrigérée ou congelée	55.000 T
Morue salée non séchée	8.500 T
Crevette	6.500 T
Foie de morue	500 T
Surimi	3.500 T
Filet et chair de grenadier bleu	2.000 T
Corégone	1.000 T
Eglefin	2.000 T

La validité de ce texte est limitée à l'année 1995.

Aucun membre de la délégation n'ayant estimé nécessaire que s'engage, à propos d'un de ces textes, la procédure d'examen par le Sénat, **la délégation a décidé de ne pas intervenir au sujet des propositions d'acte communautaire E 407, E 408, E 411, E 412, E 414, E 416, E 417, E 418 et E 420.**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS,  
GROUPES DE TRAVAIL ET DÉLÉGATIONS  
POUR LA SEMAINE DU 12 AU 17 JUIN 1995**

**Commission des Affaires culturelles**

**Jeudi 15 juin 1995**

*à 10 heures*

Salle n° 245

- Examen des amendements aux conclusions de la commission sur la proposition de résolution n° 134 (1994-1995) présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement, sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0188 (COD) établissant un programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne KALEIDOSCOPE 2000 et la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil 94/0189 (COD) concernant l'établissement d'un programme de soutien dans le domaine du livre et de la lecture ARIANE (n° E-325) (Rapport n° 300 de M. Jacques Legendre mis en distribution mardi 6 juin 1995) (En application de l'article 73 *bis*-7 du Règlement du Sénat).

*Délai-limite fixé pour le dépôt, auprès du secrétariat  
de la commission, des amendements à la proposition  
de résolution adoptée par la commission,  
Lundi 12 juin à 17 heures*

- Adoption de la Résolution de la commission sur cette proposition de directive.

- Désignation de deux candidats proposés à la nomination du Sénat pour siéger, en application de l'article 24 du décret n° 95-70 du 20 janvier 1995, au sein du comité

d'orientation des programmes de la société « Télévision du savoir ».

- Nomination d'un rapporteur sur le projet de loi de programmation n° 197 (1994-1995) du « nouveau contrat pour l'école », adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, en remplacement de M. Pierre Vallon.

- Nomination d'un rapporteur sur la proposition de loi n° 278 (1994-1995) de M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues visant à instituer une régulation triennale des créations ou suppressions de postes d'enseignement au sein des écoles primaires.

### **Commission des Affaires économiques**

**Mercredi 14 juin 1995**

*à 10 heures*

Salle n° 263

- Examen du rapport de M. Gérard César sur les propositions de résolution n° 275 (1994-1995) de M. Louis Minetti et plusieurs de ses collègues et n° 284 (1994-1995) de MM. Jacques Genton, Jacques Habert et Emmanuel Hamel sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (n° E-401).

### **Commission des Affaires étrangères**

**Mercredi 14 juin 1995**

*à 9 heures 30*

Salle n° 216

- Audition de Mme Leïla Shahid, déléguée générale de Palestine en France.

- Communication du Président à la suite des auditions sur la non-prolifération nucléaire.

- Compte rendu du Président à la suite d'une mission effectuée à Moscou du 22 au 25 mai 1995.

- Désignation d'un rapporteur sur le projet de loi n° 304 (1994-1995) autorisant l'approbation d'une convention sur la sûreté nucléaire, adoptée à Vienne en juin 1994.

**Jeudi 15 juin 1995**

*à 10 heures*

Salle n° 216

- Audition de M. Charles Millon, ministre de la Défense.

**Commission des Affaires sociales**

**Mercredi 14 juin 1995**

*Salle n° 213*

*à 16 heures :*

- Communication du Président sur le contrôle de l'application des lois.

- Nomination de rapporteurs sur les propositions de loi suivantes :

. n° 248 (1994-1995) présentée par M. André Jourdain, tendant à instituer des conventions de coopération entre les employeurs et les ASSEDIC,

. n° 250 (1994-1995) de Mme Marie-Claude Beaudeau, tendant à attribuer le droit à une retraite anticipée à taux plein à l'âge de cinquante-cinq ans aux anciens combattants d'Afrique du Nord qui sont chômeurs en fin de droits,

. n° 252 (1994-1995) de M. Robert Pagès, tendant à assurer le droit à réparation des anciens combattants et victimes de guerre dans le respect de l'égalité des générations,

. n° 268 (1994-1995) de Mme Michelle Demessine, relative à la prévention de la santé et à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises,

. n° 279 (1994-1995) de M. Robert Pagès, relative à l'attribution d'une pension de réversion de la retraite du combattant aux veuves des anciens prisonniers de guerre et combattants de la seconde guerre mondiale et d'Afrique du Nord.

. n° 280 (1994-1995) de M. Georges Gruillot, tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services publics.

*à 16 heures 30 :*

- Audition de M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

## **Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation**

**Mercredi 14 juin 1995**

Salle de la Commission

*à 9 heures 30 :*

- Audition de M. Pierre Joxe, premier président de la Cour des Comptes, sur le projet de loi n° 1842

(A.N., 10<sup>e</sup> législature) portant règlement définitif du budget de 1993.

*à 11 heures 30 :*

- Audition de M. Philippe Jaffre, président de Elf-Aquitaine, sur la situation de ce groupe et ses perspectives d'activité.

*à 15 heures 30 :*

- Audition de M. Hubert Flahaut, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, sur les propositions de la Chambre relatives à la fiscalité des petites et moyennes entreprises (P.M.E.).

**Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale**

**Groupe de travail sur la responsabilité pénale des élus locaux**

**Mercredi 14 juin 1995**

*à 9 heures*

Salle n° 207

- Examen du rapport de M. Pierre Fauchon.

**Délégation du Sénat pour l'Union européenne**

**Mardi 13 juin 1995**

Salle n° 261

*à 10 heures :*

- M. Vendelin Hreblay, Directeur de l'application nationale du Système d'information Schengen (SIS) au ministère de l'Intérieur.

*à 10 heures 45 :*

- M. Jean-Luc Vialla, Directeur général des Douanes.

*à 16 heures :*

- M. Jean-François Terral, Directeur des Etrangers en France au ministère des Affaires étrangères.

*à 16 heures 45 :*

- M. Jean-Paul Faugère, Directeur des libertés publiques et des Affaires juridiques au ministère de l'Intérieur.

*à 17 heures 30 :*

- M. Robert Broussard, Directeur central du Contrôle de l'Immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins (DICILEC).

**Jeudi 15 juin 1995**

Salle n° 261

*à 16 heures :*

- Examen du projet de rapport d'information de M. Paul Masson sur le bilan d'application de la « phase initiale » des accords de Schengen.

- Examen de propositions d'actes communautaires (E 409, E 410, E 413, E 415, E 419, E 421, et E 422).

*à 17 heures 30 :*

- Audition de M. Michel Barnier, ministre délégué, chargé des affaires européennes.